Image not found or type unknown

Congés sans solde annexe 7 entreprise de nettoyage

Par **bibouse**, le **22/12/2022** à **20:48**

Bonjour,
Pour résumer, en février dernier l'entrepot dans lequel je travaille a changé de société de nettoyage, l'annexe 7 faisant foi j'ai bien été repris par la nouvelle société prestataire.
L'ancienne société de nettoyage m'a versé mes congés payés en février dernier en me disant que je pourrais prendre l'équivalent en congés sans solde. Là j'ai déjà pris une partie, et je compte poser deux semaines à pâques mais mon chef me dit que c'est trop tard, que j'aurai dû prendre tous les congés sans solde entre février et fin mai 2022, chose que je trouve étrange car les congés qu'on m'a payés c'est des congés que je cotisais justement pour l'année 2022/2023 .

Connaissez vous les lois précises à ce sujet, le délai qu'on a pour prendre les congés sans solde suite à un changement d'employeur via l'annexe 7 ?

Merci à l'avance

Par **P.M.**, le **22/12/2022** à **22:45**

Bonjour,

On trouve à l'art. 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés cette disposition :

[quote]
C. Modalités d'octroi des congés acquis à la date du transfert

L'entreprise entrante devra accorder aux salariés, qui en font la demande, la période d'absence correspondant au nombre de jours de congés acquis déjà indemnisés par l'entreprise sortante, conformément aux dispositions prévues à l'article 7.3.III.

[/quote]
Il n'est donc pas prévu de date limite pour exercer ce droit et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Zénas Nomikos**, le **23/12/2022** à **13:36**

Bonjour,

il ne s'agit pas de l'article 7 mais de l'article 7.2 :

[quote]
Article 7.2

[/quote]

Par **P.M.**, le **23/12/2022** à **14:10**

L'art. 7 fixe les Conditions de garantie de l'emploi et continuité du contrat de travail du personnel en cas de changement de prestataire (ex-annexe VII), il intègre donc notamment l'art. 7.2...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés